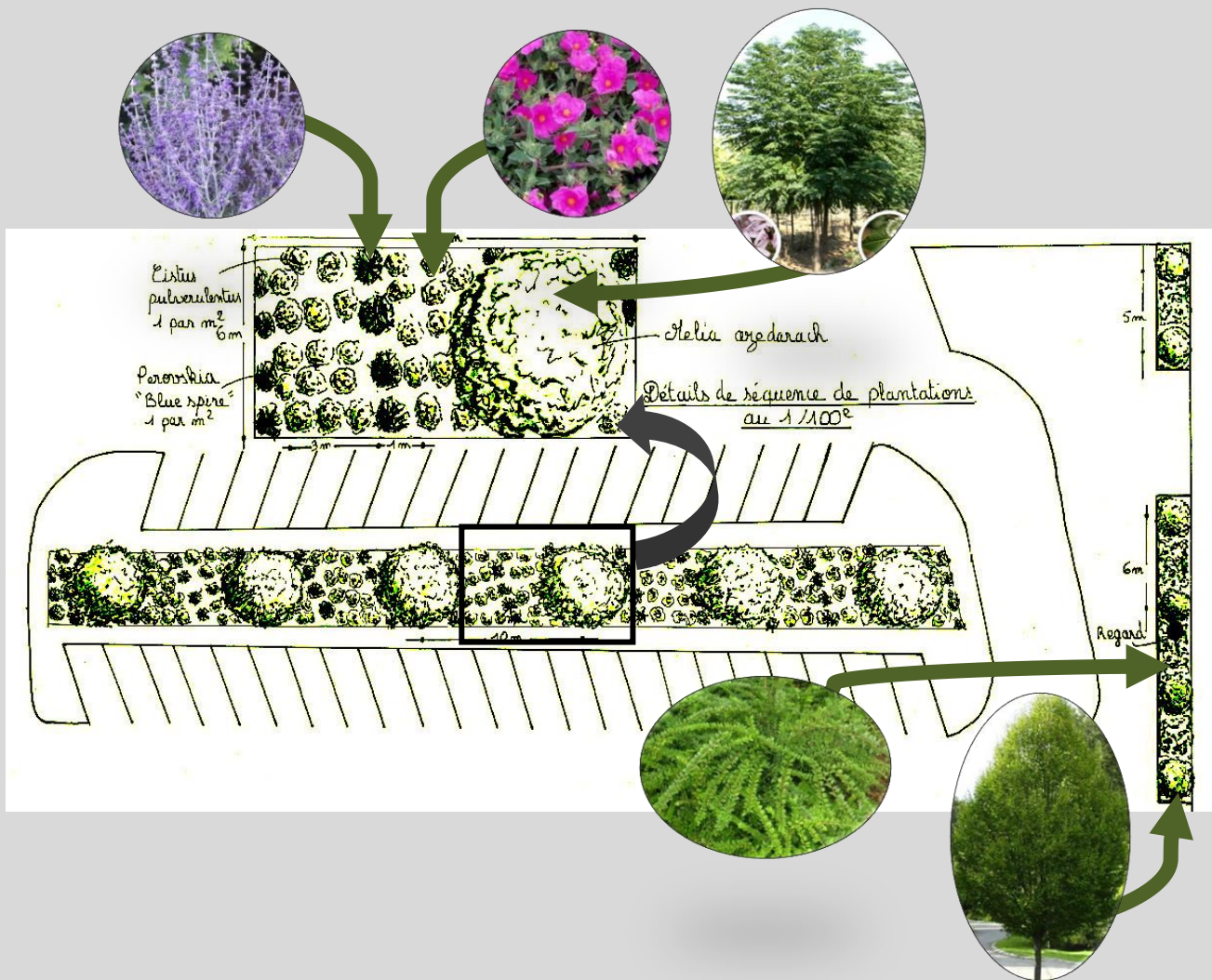


Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Janvier 2016

N° 32



SOMMAIRE

1 **Edito**

2 **Conseils municipaux**

3 **PLUI**

4 **Réaménagement
de la crèche**

5 **La voirie de Cambon**

6 **Végétalisation du
parking**

7 **La vie à Cambon**



Les événements dramatiques qui ont secoué la France en 2015 jettent un voile sombre sur la communication de la nouvelle année. On a beau être optimiste, les vœux semblent singulièrement tenir plus d'un mantra que d'une réelle possibilité de voir la paix, l'amitié et la joie s'installer de manière durable dans le futur.

Alors on continue notre petit bonhomme de chemin au niveau local pour essayer d'agir pour le bien de la collectivité. Beaucoup de choses ont été faites et beaucoup reste à faire. Au niveau communal, le chantier de l'année sera la modernisation et mise aux normes de la crèche, que nous pouvons entreprendre grâce à l'aide financière importante de la CAF.

L'agglomération du Grand Albigeois est réellement devenue en 2015 notre partenaire de tous les jours.

La voirie de Cambon est entretenue depuis l'année dernière par les services de l'agglomération. Vous trouverez en pages intérieures l'explication technique de ce changement, mais vous avez sans doute remarqué la campagne d'entretien des fossés et de peinture au sol de 2015.

Le secrétariat de la mairie a dû se former et s'adapter pour intégrer les nouveaux logiciels « Droit des Sols » et « RH/comptabilité » de l'agglomération. En effet, les documents d'urbanisme sont traités par le nouveau service Droit des Sols de l'agglomération, qui est venu apporter son secours aux communes qui étaient suivies jusqu'en juillet 2015 par la Direction Départementale des Territoires. De plus, Cambon a été l'une des premières communes à adopter le logiciel RH/comptabilité de l'agglomération. Nous remercions particulièrement nos secrétaires pour leurs efforts d'adaptation et de formation.

Un pas de plus a été franchi dans l'intégration des communes du Grand Albigeois : elles ont transféré en décembre 2015 la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'agglomération, qui a décidé de se doter d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Cette compétence, qui aurait été obligatoire à partir de 2017, permettra d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement au niveau de notre bassin de vie.

Je vous souhaite à chacune et chacun une année douce et chaleureuse.

Sarah Laurens, maire de Cambon & les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 23 janvier à 11h30, dans les locaux de L'école.



Séance du 2 novembre

➤ Achats

Quatre bancs ont été achetés pour un montant de 1 018,80 € TTC, ils seront installés dans la cour de l'école. Deux armoires de rangement grillagées ont été achetées pour un montant de 925,04 € TTC, elles sont placées dans la salle omnisports pour le rangement du matériel de volley.

➤ Prêt bancaire

La Banque Populaire Occitane propose à la commune une renégociation du prêt effectué pour la construction de l'école. Le taux passe de 3,75% à 2,90% ce qui entraîne une baisse des échéances avec une durée de prêt inchangée. Le conseil municipal accepte la proposition de la Banque Populaire.

➤ Intégration de voirie

La route RD 69 appartient au Conseil Départemental (CD). Le bureau d'études du génie urbain de l'agglomération propose la création d'un plateau traversant sur la RD69 entre les croisements de la rue Toulouse-lautrec et le chemin de la Borie d'Alquié. Cet aménagement permet la sécurisation des croisements cités. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer cette partie de la RD69 en agglomération. Ainsi la route reste la propriété du CD et l'aménagement urbain peut être réalisé par l'agglomération.

➤ Agenda accessibilité

Tous les propriétaires ou exploitants d'établissement

recevant du public (ERP) avaient l'obligation d'établir un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) avant le 1^{er} octobre 2015.

Le 1^{er} janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les ERP, demeure. Toutefois, l'élaboration d'un Ad'AP permet de se mettre en conformité et d'ouvrir les ERP. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

J.P. Rayssac et M. Colin (élus) ont réalisé pour la commune cet agenda en collaboration avec une entreprise. Le dossier a été déposé à la préfecture, il doit être validé dans un délai de 4 mois par le préfet.

➤ Agent technique.

Jean-Marie Cavailès a demandé à faire valoir ses droits à la retraite le 1/03/2016. La vacance de poste d'adjoint technique polyvalent est donc déclarée et sera publiée au centre de gestion pour un temps de travail de 35 h.

➤ Aménagement de la crèche

Mme le maire a fait réaliser un diagnostic afin d'avoir une évaluation chiffrée des travaux de réaménagement de la crèche. Une demande de subvention a pu ainsi être faite auprès de la Caf. Le conseil d'administration de la Caf du Tarn accorde à la commune une subvention à hauteur de 80 %

de l'évaluation des travaux de réaménagement. Le conseil municipal a voté à l'unanimité le projet.

Séance du 16 novembre

➤ Transfert de compétence

Mme Le maire présente au conseil municipal la délibération du 12 novembre 2015, prise par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de se doter de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Conformément à l'article L.5211-17, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée à savoir 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'urbanisme de Cambon a été approuvé le 4 octobre 2011, après trois ans de travail. Mais comme la majorité des autres PLU des communes de l'agglomération, il n'intègre pas toutes les dispositions introduites par la loi portant Engagement National pour l'Environnement de juillet 2010 (dite Grenelle 2), et par la loi pour un Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové de mars 2014 (dite ALUR).

Des 17 communes de l'agglomération, seules deux ont un PLU « grenelle » et compatible au Scot. Il aurait fallu que Cambon, comme les autres, entame une modification du PLU pour le « grenelliser » et le rendre compatible au Scot en 2016, en engageant une révision coûteuse, même si la compétence PLU est transférée automatiquement aux agglomérations à partir de 2017.

Afin d'inciter une planification à l'échelle intercommunale, l'article 13 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises a offert la possibilité de proroger les délais d'évolution des documents d'urbanisme communaux sous réserve que :

- la prescription de l'élaboration d'un PLUI soit engagée avant le 31 décembre 2015 ;
- le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ait pu se tenir avant le 26 mars 2017 ;
- le PLUI soit approuvé avant le 31 décembre 2019.

C'est ainsi que les communes de l'agglomération ont saisi cette possibilité.

Par délibération en date du 12 novembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».



Le conseil municipal de Cambon a voté le transfert de la compétence à l'unanimité le 16 novembre 2015. Au regard de la prescription du PLUI par la communauté d'agglomération, le PLU de Cambon reste applicable jusqu'en 2019.

Le conseil communautaire du 17 décembre 2015 a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

A partir de la dimension prospective et de la vision stratégique du Projet d'Agglomération en cours d'actualisation, le PLUI sera un outil au service des projets d'aménagement et des actions de développement de notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir dans le respect des spécificités et d'identités de chaque territoire communal.

Réaménagement de la crèche

La crèche Pirouette Galipette, construite en 1993, est une crèche associative parentale, c'est-à-dire gérée par une association dont tous les parents sont les membres.

Le 14 avril 2015, le bureau de la crèche, la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ont rencontré la mairie. Cette réunion avait pour objet d'informer la municipalité, propriétaire du bâtiment de la crèche, des conditions d'accueil des enfants et de travail du personnel rendues difficiles par : une surface non adaptée au nombre d'enfants, une chaleur excessive en été, et plus globalement par un état de dégradation des locaux.



La crèche a été créée il y a 22 ans pour une habilitation à 16 enfants. Aujourd'hui, l'agrément est donné pour 25 enfants. Les conditions d'accueil ont beaucoup évolué : il y a 13 ans, pour un agrément à 25, la crèche recevait 25 familles, aujourd'hui, avec les changements des modes de travail, la crèche reçoit entre 60 et 75 familles.

Mme Azema (PMI) a fait une liste des problèmes liés à une structure « qui a pris de l'âge » : la superficie est insuffisante

(elle doit être au minimum de 10m²/enfant), les normes du dortoir en termes de superficie et de capacité d'accueil ne sont plus remplies. Il faut un 4^{ème} dortoir, ou bien une salle aménagée en dortoir l'après-midi. Il faut également supprimer les lits sous les fenêtres. L'isolation thermique et phonique est à revoir, les radiateurs sont trop chauds en hiver, la cuisine est trop petite (il faudrait un espace biberonnerie), il n'y a pas d'espace repos pour les salariés... La PMI a donc conclu que les conditions d'accueil sont actuellement insuffisantes, et qu'il est impossible d'augmenter l'habilitation à 28 dans ces conditions.

La CAF a un plan pluriannuel d'investissement qui subventionne les travaux pour une extension de la capacité d'accueil de plus de 10 % soit 28 places dans le cas de la crèche de Cambon. Ce financement est de 7 400 €/enfant + 10 000 €/nouvelle place (max 80% des travaux).

Mme le maire a fait réaliser rapidement un diagnostic et un projet de réaménagement chiffré des locaux de la crèche pour étudier sa faisabilité. Le total de l'estimation des travaux est de 334 700 € H.T. La Caf du Tarn, lors de son conseil d'administration du 6 octobre 2015, a accordé à la commune de Cambon une aide financière sous forme de subvention à hauteur de 263 760 €. Les travaux devraient être réalisés durant l'été 2016, période pendant laquelle la fréquentation de la crèche est la plus faible.

La voirie de Cambon



Lorsqu'une commune transfère une compétence à l'agglomération, elle transfère les charges et les produits pour que l'agglomération puisse faire à sa place et que l'opération soit blanche pour les deux parties.

C'est ainsi que lorsque la voirie a été transférée au Grand Albigeois en 2010, nous avons transféré un agent à l'agglomération, M. Bernard Panis, car son temps de travail était majoritairement sur la voirie. La communauté d'agglomération a alors remis à disposition de la commune cet agent pour le tiers de son temps de travail.

Cette mise à disposition étant trop complexe à mettre en place dans la réalité, l'agglomération et la commune ont trouvé

un mode de fonctionnement plus rationnel en 2015. M. Panis, au lieu de continuer à travailler sur les routes de Cambon, a intégré complètement le service voirie de l'agglomération, au service peinture au



sol. En contrepartie le service voirie (qui est situé à Jarlard, donc

voisin de la commune) intervient avec les agents des différents services voirie - faucardage, entretien des fossés, déneigement, peinture, maçonnerie - sur les routes de Cambon.

C'est ainsi que vous avez vu circuler sur les routes de Cambon en 2015 les véhicules de l'agglomération qui ont pris en main toute la partie fonctionnement de la voirie (faucardage, curage de fossés, peinture au sol).

Pour finir, M. Bernard Panis a demandé sa mutation à la commune fin 2015, à la faveur du départ à la retraite de M. Pons, mais n'intervient plus sur la voirie.

La commune continue à verser à l'agglomération la contrepartie financière de cette mise à disposition et le service voirie de Jarlard continue à intervenir sur la voirie de la commune.



Végétalisation du parking

La dernière étape de l'achèvement du parking va se dérouler cet hiver, avec la plantation de fleurs, d'arbres et de gazon sur la partie centrale du parking et le long de l'école.

Grâce à une entente avec les élus de la ville d'Albi, le service parcs et jardins de la ville s'est intéressé à notre projet - merci à Stéphanie Guiraud-Chaumeil et Pierre-Marie Sènes. La directive principale était de faire une végétalisation décorative, un fleurissement original, d'un entretien facile tout en économisant l'eau.

Eléonore Bonné, une jeune étudiante en BTS paysagiste, stagiaire au service parcs et jardins de la ville d'Albi, a proposé trois projets. Elle a été encadrée par l'ingénieur principal du service Christian Amiel. Les élus de Cambon ont choisi un projet. Mlle Bonné a également lancé la procédure de consultation pour la plantation, celle-ci a été remportée par la SARL Espaces Verts Massol.

Le projet final propose deux sortes d'arbres : le *carpinus betulus fastigiata*, appelé communément le charme pyramidal et le *melia azedarach*, également appelé « lilas de Perse ».

Les charmes seront plantés devant l'école : leur port conique devrait mettre en

valeur le fronton de l'école. Résistant à la chaleur, le charme est rustique. Les fleurs en chatons apparaissent en même temps que les feuilles. Ses feuilles ovales sont d'un vert moyen, devenant jaune orangé en automne et restant sur les rameaux, jusqu'à la fin de l'hiver.

Au pied de ces arbres, pour favoriser l'humidité, seront plantés en couvre-sol des *lonicera pileata* « mossgreen »



qui sont un chèvrefeuille persistant, à port étalé et dense, à petites feuilles vertes, lustrées.

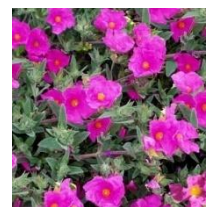
La plate-bande qui divise l'espace du parking en deux dans le sens de la longueur

sera plantée de *melia azedarach*. Le méliá azedarach est un arbre très



tolérant à la sécheresse, à croissance rapide, à feuillage caduque, originaire d'Inde, du sud de la Chine et d'Australie, dont les fleurs, petites, mauve violacé et parfumées, poussant en panicles le font ressembler à un lilas et aux fruits arrondis jaunes. Les feuilles du méliá azedarach sont utilisées comme un insecticide naturel.

Au pied de ces arbres des cistes et des perovskias trouveront leur place,



toujours pour l'effet couvre-sol et pour leur fleurissement rose et bleu. Un grand merci au service Parcs et Jardins de la ville d'Albi.



Nouvel artisan

Cambon accueille un garagiste dans la zone artisanale de la Mouline : le **garage Nunes**. M. Nunes a tenu un garage à Teillet pendant une dizaine d'années. Le local qu'il louait devant être remis aux normes, il a finalement décidé d'acheter un local à Cambon pendant l'été 2015.

Cela fait presque six mois que M. Nunes est installé sur la commune, et il est ravi du changement, d'autant qu'il habite Albi, et que sa clientèle l'a suivi ici.

Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Nunes, et un beau succès professionnel.

Nos joies nos peines 2015

Mariages

25/07/2015	SLIVA Johann et BLANC Lucie
08/08/2015	BRIGNOLI Jean-Baptiste et MIQUEL Perrine
29/08/2015	ROUANET Jean-Marie et TRÉMOLIÈRES Véronique
29/08/2015	LEGUEVAQUES Johann et NELZY Roseline
12/09/2015	RUINIER Philippe et DUBREUIL Coralline
24/10/2015	COSTE Eric et ACQUIER Laurence

Naissances

21/01/2015	COSIN Inès, Lina, Lucie
21/01/2015	MASSIÉ Margot, Rose, Agathe
24/01/2015	RAYNAUD Margaux, Léa
24/02/2015	FABRE Anna Thérèse Cécile
03/05/2015	PESTANA Chloé
24/05/2015	NERON BARBE Julien
26/05/2015	VÈZES Livia
29/05/2015	DIACO FONTANIER Camille Louise Marie
22/07/2015	ALQUIER Aubin
06/08/2015	ESPIÉ Louka Patrick
07/08/2015	MARGOUX Lola Rose
13/08/2015	THIELE Jules Edmond Joseph
19/08/2015	TIMAR VERSTRAETE Eloïs
20/08/2015	GALY Loris Raymond Michel
07/09/2015	PONS TORRES Martin
11/09/2015	HUC Anna Romy Maya
13/09/2015	FOULCHER Lucie
20/09/2015	ANDRE Manon Gisèle Brigitte
06/10/2015	PROSDOCIMI Gabin Timéo
02/11/2015	ROUQUETTE Lilou Rose
16/11/2015	BOS DELMAS Jeanne
06/12/2015	COMBY Léana Katy Léonie
07/12/2015	MEBARKI Lilya Delphine Amina
12/12/2015	MARCHIORO Paul, Jules
15/12/2015	REDOULES Paul, Loïc, Louis

Manifestations

Trois manifestations ont eu lieu à Cambon dans le cadre du téléthon. Une randonnée autour du village, un concert de « Nadalets » à l'église Saint-Pierre donné par le groupe Nou Sorres Trio, invité par l'association Jacopo Bassano et une tombola organisée par le volley club. Ces animations ont permis de récolter des fonds qui ont été reversés pour soutenir le Téléthon 2015.



Décès

25/01/2015	ALBERT Joseph, Marie, Jean
07/02/2015	LACAN Henri, André
08/02/2015	MONTFORT Kévin, Joachim, Marcel
19/11/2015	BAYLET Michel Marcel François

Nouvelle parution

Accompagnant ce numéro du journal municipal, vous trouverez une nouvelle parution proposée par la commission communication de la commune. Il s'agit de l'ABC des associations. Ce magazine présente toutes les associations qui interviennent à Cambon, vous y trouverez les principales manifestations ainsi que les coordonnées des bureaux des associations.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : janvier 2016 – Tirage : 920 exemplaires